

ACADÉMIE DE GENÈVE

DISCOURS

PRONONCÉS

A LA SÉANCE SOLENNELLE

TENUE

LE 31 DÉCEMBRE 1870

DANS LA SALLE DU GRAND CONSEIL

POUR LA DÉLIVRANCE DES PRIX

HENTSCH ET DISDIER



GENÈVE

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

—
1871

3.0
50

ALLOCUTION

DE

M. LE PROFESSEUR E. WARTMANN

RECTEUR DE L'ACADÉMIE

La séance s'est ouverte à midi précis, sous la présidence de M. Henri Fazy, délégué par le Conseil d'État pour remplacer M. le conseiller Carteret, chargé du Département de l'Instruction publique, empêché.

Outre les Professeurs ordinaires de toutes les Facultés et du Gymnase, on y avait convoqué les Professeurs extraordinaires et émérites, le bureau du Grand Conseil, le Conseil administratif de la Ville de Genève, une délégation de l'Institut genevois auquel appartenait Disdier, et les membres des familles Ador et Humbert.

La réunion était publique; un grand nombre de Dames et de Messieurs y assistaient du haut de la tribune.

Les étudiants en costume ont inauguré et terminé la cérémonie par le chant de chœurs appropriés à la circonstance.

Monsieur le Conseiller d'État chargé de présider cette assemblée,

Messieurs les Membres des Autorités cantonales et municipales, qui avez répondu à l'invitation de l'Académie,

Messieurs les Professeurs, mes chers collègues,

Messieurs les Étudiants réguliers et externes,

Et vous, Mesdames et Messieurs, qui nous honorez de votre présence!

Aujourd'hui, 31 décembre, anniversaire de notre retour à l'indépendance, l'Académie se réunit pour la première fois en séance publique dans la salle du Corps législatif. Elle veut montrer, par la solennité de cette cérémonie, la reconnaissance dont elle est pénétrée pour les fondateurs de concours qui encouragent nos élèves aux travaux intellectuels. Elle se propose d'indiquer les résultats obtenus cette année, de manifester son approbation des efforts accomplis par divers candidats, d'encourager un plus grand nombre de jōuteurs à entrer dans la lice et de faciliter leur tâche par quelques conseils appropriés à leur âge et à leur future vocation.

Notre population aime l'instruction et la recherche sous toutes ses formes. Elle tient en honneur les choses de l'esprit, et ce trait de mœurs est remarqué. Un voyageur cosmopolite me disait naguères : Chez vous, la moitié des Genevois s'occupe à enseigner l'autre. Cette ardeur dans la diffusion des lumières est tout à la fois la conséquence et la sauvegarde de nos libertés. Elle n'est pas nouvelle, et dans tous les temps a engendré des sacrifices patriotiques. L'exemple de Versonnex a eu des imitateurs. Nos musées sont pleins des cadeaux de nos compatriotes. Notre bibliothèque publique a été fondée par les dons des professeurs et des ministres. Tingry a légué sa campagne de Bellefontaine pour la création d'une chaire de chimie. Et l'État n'est point avare de ses encouragements. Sur un budget de deux millions, il en consacre le quart à l'instruction publique. Ajoutez à cette somme les fonds votés par les grandes communes (Genève, Carouge, etc.), pour le même objet, et vous verrez qu'aucun peuple ne consacre proportionnellement autant d'argent à propager l'instruction. N'est-il pas remarquable que le patriotisme de nos Conseils et les offrandes de quelques généreux donateurs aient réussi à élever enfin les constructions grandioses où se trouveront bientôt réunies, en un seul faisceau, les ressources si nombreuses que nous avons accumulées au profit de la culture morale et intellectuelle de nos concitoyens ?

Ce zèle a aussi revêtu une autre forme, celle de prix plus ou moins considérables attribués par l'Académie à des exercices individuels dans les diverses branches du savoir. Ces donations ont des origines diverses. La Vénérable Compagnie des Pasteurs a fondé dès 1842 des concours dont la Faculté de Théologie est juge. Six années auparavant, un jurisconsulte qui honora sa patrie par ses talents et ses vertus, un orateur dont la parole a retenti souvent dans cette enceinte, Pierre-François Bellot avait institué un prix pour la culture du Droit. C'est son successeur actuel dans le décanat de cette Faculté, c'est aussi notre honorable collègue le professeur de droit civil, qui, en obtenant jadis cette flatteuse distinction, ont révélé leur aptitude pour la science qu'ils enseignent aujourd'hui. Puisse leur exemple rencontrer de nombreux imitateurs.

Vers la même époque, un prix fut également fondé pour les

concours de Sciences expérimentales, mais il est dû à une personne étrangère, à la veuve du célèbre chimiste anglais sir Humphry Davy. Reconnaissante des honneurs rendus à si juste titre à son mari mort dans nos murs le 30 mai 1829, elle a voulu consacrer sa mémoire dans une institution au sein de laquelle il comptait tant d'admirateurs et d'amis dévoués. Le premier lauréat couronné est aussi devenu un de mes chers et savants collègues. Si les exigences du programme ont fait obstacle à ce que cette récompense fût décernée un grand nombre de fois, l'Académie a eu du moins, à cinq reprises, la satisfaction d'affecter des reliquats d'une certaine valeur, sous le nom de petit prix Davy, à l'encouragement de jeunes élèves auteurs de recherches dénotant de l'originalité.

En 1844, un homme d'affaires, qui se reposait de ses travaux par la culture des lettres ou par des observations scientifiques, M. Charles Hentsch, mit à la disposition de la Faculté des Lettres les fonds nécessaires pour un prix annuel de Littérature. Combien je voudrais rappeler sa figure bienveillante, son caractère plein d'aménité, les lectures publiques dans lesquelles il dissimulait, avec un tact exquis, son désir d'avertir sans offenser, d'instruire sans fatiguer, en un mot, d'être utile sous une forme agréable ! C'était une époque où le goût des jouissances littéraires s'était généralisé. Gallois, Gaudy, Didier, Chaponnière, Blanvalet, Petit-Senn et bien d'autres apportaient leurs contributions à la muse genevoise. Töpffer (pour ne rappeler que les morts) avait conquis une popularité légitime. La fondation Charles Hentsch devait réussir : en effet, destiné aux élèves qui achèvent leurs humanités, le prix de littérature a été déjà décerné quinze fois, et nous aurons aujourd'hui même à proclamer un seizième triomphe.

Pour compléter le cercle des concours académiques, il restait encore une lacune regrettable. Des branches fondamentales, telles que l'Histoire et la Philosophie, ne participaient point à ces encouragements périodiques. Dans la patrie de Rousseau, de Bonnet, de Pierre Prevost et de Sismondi, cette circonstance ne pouvait demeurer inaperçue. C'est à un homme qui aimait Genève d'une affection singulière, parce qu'il avait trouvé dans notre Académie l'*alma mater* qui devait féconder sa vive intelli-

gence; — c'est à Henri Disdier que nous devons de pouvoir désormais récompenser libéralement les efforts auxquels nous convions la jeunesse studieuse qui nous entoure. Sans un fond solide et valable la forme n'a que peu de valeur. Elle est l'ornement, non la chose elle-même. Quoi donc de plus nécessaire à l'esprit qu'une culture philosophique? Dans quelle branche du savoir espérer faire une conquête si on a négligé la science qui combine et résume le trésor de l'entendement humain?

Né à Cuba, de parents créoles, Disdier fut conduit à Genève par M. Ador qui le confia à la tendresse éclairée de M^{me} Humbert, et de son époux professeur d'arabe à l'Académie. Le jeune homme fit son droit avec Odier, Bellot, Cherbuliez. Devenu avocat, il retourna à la Havane, où il eut de grands succès de barreau. Cependant, dès que la fortune eût souri à ses efforts, il revint en Europe. Il avait eu, en 1835, la velléité d'étudier la médecine à Paris. Mais c'était, suivant un de ses anciens amis, un homme plus né pour l'âme que pour le corps. L'emploi du bistouri lui inspirait un insurmontable dégoût. Atteint de fièvre typhoïde, il reprit, malgré le célèbre Velpeau, la route de Plainpalais, et demanda à l'eau de pompe du jardin Humbert la guérison du mal qui avait failli l'emporter.

Fixé dans sa patrie d'adoption, dont il a voulu devenir citoyen posthume; Disdier a consacré ses loisirs à l'étude des problèmes de la philosophie morale. La bonté enthousiaste de son cœur, sa moralité scrupuleuse, son zèle pour le travail lui avaient fait beaucoup d'amis. Passionné pour les branches qu'il cultivait, il a voulu encourager après sa mort des études analogues. Par un testament daté de 1863, et pour rappeler les noms de ceux qui lui furent chers, il a créé un prix Humbert relatif aux matières philosophiques, et un prix Ador ayant trait à l'histoire. Il a prescrit de fonder chaque année bissextile ces deux prix en un seul, qui portât son nom et fût donné au meilleur mémoire sur une question de philosophie morale. Il a mis une somme de 2,000 fr. à la disposition des jurys qui doivent rendre un compte public, le 31 décembre, du résultat des concours.

Tel est, Mesdames et Messieurs, le motif qui nous rassemble à cette heure et dont nous nous réjouissons. Inaugurée le 9 novembre 1559, notre Académie, après 311 ans d'activité non in-

terrompue, est aussi florissante que jamais. Son rôle a été considérable dans notre histoire politique, et il ne serait pas difficile de rattacher à son influence les graves événements du 12 décembre 1602 et du 31 décembre 1813. A voir cette jeunesse pleine d'ardeur qui se presse autour de nous, comment ne pas augurer favorablement de son avenir? Lorsqu'on achevait, il y a quelques années, la construction du Palais électoral, les ouvriers chargés de placer sur le fronton de l'édifice l'écusson sculpté aux armes de notre vieille cité, le laissèrent maladroitement tomber. Une pierre lourde et fragile ne devait guère résister à cette chute. Un ami de Genève, passant par là, accourt tout ému. Jugez de sa joie en reconnaissant que notre symbole national était intact. Il paraît, me disait-il dans sa superstitieuse bonhomie, que la République n'est pas près de périr! Messieurs, le Recteur en dit autant de l'Académie!!

Mais j'ai hâte de céder la parole à notre excellent collègue, M. le professeur Cherbuliez. C'est de sa bouche autorisée que vous allez entendre des conseils puisés à la source éternelle du beau dans les régions de l'intelligence. Puissiez-vous, Messieurs les étudiants, nos très-chers élèves, les mettre à profit. Qu'en vous distribuant de futures couronnes, nous ayons le plaisir de constater les progrès accomplis dans les études encouragées par Henri Disdier.